

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 08 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DASCO 9 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (47 860 euros), subventions (74 808 euros), subventions (201 207 euros).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu la délibération 2018 DASCO 44G, du Conseil de Paris des 24, 25 et 26 septembre 2018, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2019 des collèges autonomes (10 530 809 euros) ;

Vu la délibération 2018 DASCO 45G, du Conseil de Paris des 24, 25 et 26 septembre 2018, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2019 des collèges imbriqués avec un lycée (2 710 049 euros) ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 janvier 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (47 860 euros), de subventions d'équipement (74 808 euros) et de subventions pour travaux (201 207 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 28 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 24 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 22 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 22 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des dotations complémentaires de fonctionnement sont attribuées aux collèges publics, suivant le tableau ci-dessous, pour un montant total de 47 860 euros :

Etablissement	Montant accordé
Dotations complémentaires de fonctionnement service général	
FRANCOIS COUPERIN, (4e)	1 100 euros
BERNARD PALISSY, (10e)	930 euros
CAMILLE CLAUDEL, (13e)	1 100 euros
PAUL BERT, (14e)	1 000 euros
CAMILLE SEE, (15e)	1 806 euros
MODIGLIANI, (15e)	1 100 euros
LA ROSE BLANCHE, (17e)	1 953 euros
MAURICE UTRILLO, (18e)	1 023 euros
CLAUDE CHAPPE, (19e)	651 euros
GEORGES BRASSENS, (19e)	8 000 euros
SUZANNE LACORE, (19e)	25 000 euros
HENRI MATISSE, (20e)	2 697 euros
PIERRE MENDES-France, (20e)	1 500 euros
TOTAL	47 860 euros

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019.

Article 3 : Des subventions d'équipement sont attribuées aux collèges publics parisiens, suivant le tableau figurant en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 74 808 euros.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019.

Article 5 : Des subventions pour la réalisation de travaux d'entretien sont attribuées à divers collèges publics parisiens, suivant le tableau figurant en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 201 207 euros.

Article 6 : La dépense totale correspondante, soit 201 207 euros, sera imputée comme suit :

- 152 018 euros au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019,
- 49 189 euros au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019.

Chaque établissement rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copies des factures).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO